COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE
N°: 750-11-005138-224

DATE:

Le 17 mai 2023

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : GILLES RICHARD, LL.L., REGISTRAIRE L.F.I.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9422-9457 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

MNP LTÉE

Syndic

JUGEMENT

- [1] LE REGISTRAIRE, saisi de la demande de libération du syndic des biens de la débitrice ;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] VU les dispositions des articles 66 et ss de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;
- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la débitrice.

GILLES RICHARD, REGISTRAIRE L.F.I.

